

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit du mois de septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé à l'Oustau Calendal, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

**N°56**

Date de Publication
- 7 OCT. 2021
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
- 7 OCT. 2021
Date de la convocation
21 septembre 2021

### **Présents :**

Mmes FIGARELLA, GOBET, HATEMIAN-SOLARI, LABI-MALAKIAN, LAFAYSSE, MATEO, PADOVANI FAURE-BRAC, SAGAUT, VAUTRIN VEILEX.

MM. BARRAL, BOYER, BURZIO, CHAIX, CHAUSSIDIÈRE, DE CANEVA, DENONFOUX, FAVIER, JULLIEN-FIORI, MACHERAS DE MONTILLET.

### **Pouvoirs :**

Mme BRUNET à M. FAVIER

Mme HERVE GENOVESI à Mme VEILEX

Mme LOVERA à Mme HATEMIAN-SOLARI

M. FIGAROLI à Mme PADOVANI FAURE-BRAC

M. MAS-FRAISSINET à Mme FIGARELLA

M. REYMOND à M. DE MONTILLET

M. MORTELETTE à M. DENONFOUX

### **Absent :**

M. DE SOUSA

Madame Chloé GOBET a été élue secrétaire

**Objet : Approbation de la convention partenariale entre la commune de Cassis, la Mission Locale du canton de la Ciotat et le C.C.A.S..**

A la demande de Madame le Maire, madame LAFAYSSE expose à ses collègues que dans le cadre d'une dynamique territoriale entre plusieurs acteurs de l'emploi, la Mission Locale du canton de La Ciotat, association régie par la loi de 1901, soutient les jeunes âgés de 15 à 26 ans dans la construction de leur projet professionnel ou de formation.

La commune de Cassis adhère à ce partenariat depuis 1998 pour offrir un accompagnement de proximité et une information accessible aux jeunes les moins mobiles. Une permanence hebdomadaire est organisée au sein des locaux du C.C.A.S. et diverses actions sont proposées en partenariat avec le service emploi du C.C.A.S.

La précédente convention existe depuis 1998 et s'accompagne d'une participation financière de chaque commune adhérente. La commune de Cassis, par l'intermédiaire de son C.C.A.S., participe chaque année au financement de la Mission Locale.

Au vu du bilan du service fourni par la Mission Locale du canton de La Ciotat, et de la complémentarité avec les actions menées par le C.C.A.S., il paraît souhaitable de signer une nouvelle convention tripartite d'une durée d'un an (renouvelable tacitement deux fois), laquelle entend permettre le développement des 5 axes principaux à savoir :

- Repérage et mobilisation des jeunes
- Accueil et information des publics
- Orientation vers l'emploi ou la qualification
- Accompagnement à la construction et mise en œuvre du parcours jeune
- Favoriser l'insertion en entreprise des publics

Le rapporteur propose au conseil municipal :

- D'approuver les termes de la nouvelle convention tripartite à passer avec la commune de Cassis et la Mission Locale du canton de La Ciotat, incluant la participation financière du C.C.A.S.,
- D'autoriser Madame le Maire à signer ce document.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré, le 28 septembre 2021.

Le Maire,  
Danielle MILON

The image shows a blue ink signature of Danielle MILON written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE CASSIS' at the top and 'B. du Rhône' at the bottom, with a central emblem featuring a figure holding a staff.